

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 :

La **LIGUE DE GUYANE DES ECHECS (LGE)** organise un **Open d'Échecs rapides « Tournoi Académique des Lycéens 2026 » le vendredi 22 mai 2026**. L'open se déroule sur un unique tournoi.

Lieu des rencontres : Salle Polyvalente, Bât G, Campus de Trou-Biran, 97300 Cayenne

Organisateur : Pierre HOUVIEZ, Président de la LGE

Arbitre Principal : Nicolas ERIPRET, AFO1

Le tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 72252.

Cet Open est ouvert à tout élève scolarisé dans un collège ou lycée de Guyane respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exige**

- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE (la licence sera prise en amont du tournoi) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

- Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les **règles du Jeu** sont celles de la Fédération Internationale Des Échecs actuellement en vigueur pour les parties rapides. Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 de la FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions. L'Article A.5 du livre de l'arbitre sur les parties à cadence Rapide s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Tout joueur se présentant après 7h55 sera apparié à la ronde 2 avec zéro point.

Le tournoi comporte **7 rondes**.

Article 3 : Cadence

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 5 min après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait. La cadence est de **6 min + 5 secondes d'incrément (type Bronstein)** pour toute la partie.

Article 4 : Horaires de jeu

Vérification des licences : de 7h00 à 7h55

Clôture des inscriptions : vendredi 16 mai 2025

1ère ronde :	8h00	5ème ronde :	10h00
2ème ronde :	8h30	6ème ronde :	10h30
3ème ronde :	9h00	7ème ronde :	11h00
4ème ronde :	9h30		

Remise des prix : 11h30

Les lauréats absents lors de la cérémonie renoncent à leur récompense.

Clôture du Tournoi : le 23/05/2025 à 11h30

Présence de l'Arbitre jusqu'à 12h00.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : néant

Article 6 : Classement

Départage des ex æquo :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1 ; nulle = 0,5 ; perte = 0). Le départage entre les ex-æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité. Il est précisé que le Buchholz est calculé avec la méthode antérieure au 01/04/2024.

Article 7 : Récompenses

Les 3 élèves les mieux classés se verront récompenser d'une coupe 1^e, 2^e, 3^e du tournoi académique. L'élève féminine la mieux classée se verra récompenser d'une coupe. Les 2 élèves classés 4^e et 5^e se verront récompenser d'une médaille. Les 2 premiers éventuels joueurs de collège se verront récompenser d'une médaille. Chaque lot est à l'exclusion de tout autre. De manière générale le classement final servira d'indicateur précieux pour la constitution de l'équipe de Guyane pour les IGG (Inter-Guyana Games) de Toussaint 2026.

Article 8 :

La partie est perdue après le 2ème coup illégal achevé, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coups illégaux.

Article 9 : Fin de partie

A la fin de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) signale à l'arbitre le résultat de la partie, en accord avec son adversaire.

Article 10 : Rappels

- respecter la charte du joueur d'échecs (affichée sur le lieu du tournoi)
- les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 11 :

L'arbitrage sera assuré par Nicolas ERIPRET, AFO1, accompagné de Christophe LEVEQUE, AFO2.

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal



L'Organisateur

